

// AQUAPRIM ISOLANT //

Application du Décret en Conseil d'Etat relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets en application des articles 13-I et 13-II de la loi AGEC

1. QUALITES ET CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PRODUIT

III – Incorporation de matière recyclée Produit ne contenant pas de matière recyclée

VI – Recyclabilité Produit non recyclable

IX – Présence de substances dangereuses Le produit ne contient pas de substance dangereuse

Ecocontribution Le produit a obtenu une prime d'éco-contribution

Bénéficie d'un bonus au titre d'un produit en phase aqueuse non

dangereux

2. QUALITES ET CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE L'EMBALLAGE

Métal

III – Incorporation de matière recyclée Emballage ne contenant pas de matière recyclée

V – Possibilité de réemploi L'emballage n'est pas réemployable

VI – Recyclabilité Emballage non recyclable

IX – Présence de substances dangereuses L'emballage ne contient pas de substance dangereuse

Ecocontribution L'emballage a obtenu une prime d'éco-contribution

Bénéficie d'un bonus au titre d'un produit en phase aqueuse non

dangereux

